Règlement du CDI

Le C.D.I. est le Centre de Documentation et d'Information du collège. On y trouve divers documents : documentaires, romans, revues, manuels scolaires, B.D, mangas...
C'est un lieu qui accueille des expositions et qui organise des activités.

La documentaliste gère le C.D.I., forme les élèves à la recherche documentaire, donne des conseils de lecture, aide aux exposés, encadre les élèves sur les postes informatiques, gère l'espace numérique Esidoc, anime des défis lecture (Prix Dé'lire).

Horaires d'ouverture :
Lundi : 10h-12h / 13h-17h
Mardi : 8h-12h / 13h-17h
Mercredi : fermé
Jeudi : 8h-12h / 13h-17h
Vendredi : 8h-12h / 13h-17h

Accès :
Le C.D.I. accueille tous les élèves qui ont un projet : lire, rechercher des informations, s'informer sur l'orientation scolaire.
Ils peuvent venir aux heures de permanence sauf lorsqu'une classe est déjà présente et pendant la récréation du midi, de 13h à 13h50 (25 élèves maximum sur inscription à la vie scolaire). Les petites récréations sont réservées à l'emprunt ou le retour des livres.
L'emploi du temps de la documentaliste est affiché chaque semaine sur la porte du CDI.

Règles de prêts :
Les élèves font enregistrer leur prêt au bureau de la documentaliste.
Ils peuvent emprunter **3 documents**.
Durée :
2 semaines pour les romans, contes, poésie, théâtre, livres documentaires (durée renouvelable une fois si nécessaire).
1 semaine pour les bandes dessinées et mangas.
Les encyclopédies, les dictionnaires, les documents Onisep ne sont pas empruntables.
Une lettre de rappel pour les retards sera donnée aux élèves par un membre de l'équipe éducative. Tout retard de prêt prolongé donnera lieu a une suspension de prêt.
La perte ou la détérioration d'un livre donne lieu à un dédommagement.

Règles de vie :
Chaque élève doit se désinfecter les mains en entrant.
le C.D.I. est un endroit convivial et calme : les élèves inscrits restent jusqu'à la sonnerie.
Les ordinateurs sont réservés aux travaux scolaires : : les jeux et les vidéos sont interdits (sauf sur demande d'un professeur).
Les documents sont manipulés avec soin et sont rangés après leur utilisation.
Les élèves qui ne respectent pas les règles de vie du CDI seront sanctionnés.

Madame Hameau,
Documentaliste